

FRANJEAN INVESTISSEMENTS

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 30 000 €
SIEGE SOCIAL : 10 RUE DE LA CANEPETIERE
85490 BENET

828 915 850 RCS LA ROCHE SUR YON

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE **EN DATE DU 28 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six,
Et le vingt-huit avril,
A 9 heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Monsieur Franck RAINARD préside la séance en qualité de gérant.

Sont présents ou régulièrement représentés :

- La société FONTAN HOLDING propriétaire de 150 parts
- Monsieur Franck RAINARD propriétaire de 150 parts

Soit un total de 300 parts sociales

Le Président constate, en conséquence, que les associés, tous présents, peuvent valablement délibérer et que l'assemblée peut prendre ses décisions à la majorité requise de plus des trois quarts des parts sociales.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence à l'assemblée,
- Les copies des lettres de convocation,
- Le rapport de la gérance,
- Les statuts sociaux,
- Le texte des résolutions proposées.

Puis il est rappelé que le rapport de la gérance et le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

Lecture est ensuite donnée du rapport et du texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée, puis la discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la présidence met aux voix l'unique résolution :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social de 10 Rue De La Canepetiere 85490 BENET au 54 rue de l'Innovation- ZAE Vendéopôle - 85200 FONTENAY LE COMTE, à compter du 28 avril 2026.

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié comme suit :

"ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 54 rue de l'Innovation - ZAE Vendéopôle - 85200 FONTENAY LE COMTE"

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

FONTAN HOLDING
Monsieur Patrice FONTAN

Monsieur Franck RAINARD